

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2998

27 novembre 2013

SOMMAIRE

| | | | |
|---|--------|---|--------|
| Dectra S.à r.l. | 143902 | Opus Concept | 143881 |
| G & Co | 143902 | Oso Group S.A. | 143897 |
| GT Global Invest (Lux) S.à r.l. | 143858 | OTMT Acquisition S.à r.l. | 143897 |
| Hallo S.A. | 143891 | Oxara Italia S.à r.l. | 143858 |
| HC Investissements VI S.à r.l. | 143859 | Pacific Mezz (Luxembourg) S.à r.l. | 143884 |
| Henderson Horizon Fund | 143892 | PAH Amazon Holdings Sàrl | 143899 |
| IBSS AG | 143892 | PAH Luxembourg 2 Sàrl | 143900 |
| Innova Co. S.à r.l. | 143894 | Pah Mexico Holdco Sàrl | 143891 |
| International Fashion Factors | 143892 | Pammon S.A. | 143900 |
| IS Europe S.à r.l. | 143892 | Pentavest S.à r.l. | 143901 |
| Klima Becker S.A. | 143867 | Pentwater Growth Hold Co. I S.à r.l. ... | 143891 |
| K.T. Invest S.à r.l. | 143866 | PepsiCo Global Investments S.à r.l. | 143883 |
| Liferla S.A. | 143901 | Pfizer Asiapac Holdings Sàrl | 143897 |
| Lutzenberg S.A., SPF | 143879 | Pfizer Holdings Luxembourg Sàrl | 143899 |
| Luxembourg Advanced Financial Holdings S.à r.l. | 143867 | Pilar Singapore Investments S.à r.l. | 143894 |
| Mainzer Landstrasse S.à r.l. | 143878 | Platifer S.à r.l. | 143898 |
| Manana S.à r.l. | 143879 | Pointe Allegre Investissements S.A. | 143898 |
| Manor Investment S.A. | 143878 | Point of Oaks Luxembourg S.A. | 143898 |
| Market Connect S.A. | 143877 | Polux Investments S.à r.l. | 143893 |
| Mediobanca International (Luxembourg) S.A. | 143879 | Pro Facade Echafaudage | 143882 |
| MidOcean Finco (LAF) S.à r.l. | 143878 | Project Oxford LS S.à r.l. | 143893 |
| MLM S.à r.l. | 143881 | Pronovem International S.à r.l. | 143900 |
| Morgarten Luxembourg S.à r.l. | 143878 | Providence S.à r.l., SPF | 143884 |
| Moventum S.C.A. | 143897 | P&T Immobilière S.à r.l. | 143892 |
| Natural Group | 143858 | QTO International S.A. | 143900 |
| Noalux S.A. | 143879 | Rheinlanddamm II S.à r.l. | 143899 |
| Numen Europe S.A. | 143881 | Rocha Transports S.à r.l. | 143900 |
| Oceana Hold Co. II S.à r.l. | 143881 | Saint-Gobain Solar Systems S.A. | 143899 |
| Ogone | 143859 | SINBERNA s.à r.l. | 143898 |
| | | ZAI Capital Group S.A. | 143901 |

Natural Group, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 159.352.

—
Assemblée générale extraordinaire du 02 septembre 2013 tenue au siège de la société.

La séance est ouverte à 16H30 sous la présidence de Madame Marie-Christine Breesch, qui nomme Monsieur Julien Weisgerber comme secrétaire.

Sont présents:

Marie-Christine Breesch, administrateur-délégué

Julien Weisgerber, administrateur

D'un commun accord, il a été décidé de se réunir sans envoyer de convocation régulière par recommandé.

Ordre du jour:

- Transfert du siège social.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le transfert du siège social.

Il sera établi à dater de ce jour: 5, rue Goethe à L-1637 Luxembourg

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17H00.

Julien Weisgerber / Marie-Christine Breesch.

Référence de publication: 2013147533/20.

(130180499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

GT Global Invest (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.042.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2013.

SANNE GROUP (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013148700/11.

(130181977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

Oxara Italia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.462.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 22 octobre 2013

En date du 22 octobre 2013, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter les démissions de Christopher Grindal et ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. en tant que gérants de la Société avec effet immédiat;

- de nommer David Huw Griffiths, né le 26 juin 1970 à Edimbourg au Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 15-17 Kings Street, SW1Y6QU Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- David Huw Griffiths

- Johanna van Oort

- Claudine Schinker

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013148846/23.

(130182008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

Ogone, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 153.421.

—
EXTRAIT

Il résulte de résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société en date du 24 octobre 2013 qu'il a été décidé de nommer Mme Séverine Lambert, née le 20 septembre 1980 à Virton (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg comme gérant B de la Société, avec effet au 29 avril 2013, pour une durée indéterminée, en remplacement de M. Alessandro Maiocchi, gérant B démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2013.

Pour Ogone

Un mandataire

Référence de publication: 2013148844/17.

(130181853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

HC Investissements VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 181.135.

—
STATUTES

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND THIRTEEN,
ON THE SEVENTEENTH DAY OF THE MONTH OF OCTOBER.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

HC Luxembourg IV S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 15, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B141.309 represented by Maître Jean-Luc Fisch, attorney-at-law, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 16 October 2013, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") "HC Investissements VI S.à r.l." which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "HC Investissements VI S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad. In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the

Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (€ 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

Art. 8. Management Powers, Binding signature. The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of association to the general meeting and as may be provided herein.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the signature of any two managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only a sole manager), or the board of managers or by any two managers (including by way of representation).

Art. 9. Liability of Managers. The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties. Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in

connection with any claim, action, suit or proceeding in which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 10. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 11. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented, (ii) however, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred per cent (100%) of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting shall be held on the first day of the month of June at 2.00p.m. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 12. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on the last day of the month of December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2013.

Art. 13. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 14. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by

profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription - Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the shares set as follows:

| Subscriber | Number of shares | Payment |
|-------------------------------------|------------------|---------|
| HC Luxembourg IV S.à r.l. | 12,500 | €12,500 |
| Total | 12,500 | €12,500 |

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1.200.-.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 15, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

| | | |
|---------------------------|------------------|--|
| Mr. Arnold SPRUIT | Manager | professionally residing at 15 a rue Langheck, L- 5410 Luxembourg, born on 13 October 1971 in London, United Kingdom |
| Mr. Dominic James BARBOUR | Finance Director | professionally residing at 50 Pall Mall London SW1Y 5JH, United Kingdom, born on 15 August 1959 in Quimper, United Kingdom |
| Mr. Robert KIMMELS | Manager | professionally residing at 55, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg; born on 4 March 1969, in Breukelen, Netherlands |

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2013.

WHEREOF the present deed is drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'AN DEUX MILLE TREIZE,
LE DIX-SEPTIEME JOUR DU MOIS D'OCTOBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

HC Luxembourg IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 15, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141309, représentée par Me Jean-Luc

Fisch, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 16 octobre 2013, laquelle sera enregistrée avec le présent acte.

La partie comparante, agissant ès-qualités, a requis le notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée «HC Investissements VI S.à r.l.» qui est constituée par les présentes comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes les personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «HC Investissements VI S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou autres entités commerciales, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, de titres obligataires et d'autres titres de quelque nature que ce soit, ainsi que la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par voie de prêts, d'avances, de garanties ou de sûretés ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris en amont ou latéralement), prendre des mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle pourrait juger utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Enfin, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant selon les modalités prévues en cas de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales, tant au Luxembourg et qu'à l'étranger.

Dans le cas où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normale de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert provisoire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des parties intéressées par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 €) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution adoptée par les associés selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui statue à la majorité simple et qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motif (ad nutum) et ce, à tout moment.

En cas de pluralité de gérants, ceux-ci constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens similaires de communication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion ou à la tenue en personne de cette réunion. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant et ce, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis de convocation écrit doit être remis aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue de la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut toutefois être passé outre à cet avis de convocation si chaque gérant donne son assentiment par écrit, par câble, télégramme, télex, courriel ou télécopie, ou par tout autre moyen similaire de communication. Il n'est pas obligatoire de remettre un avis de convocation spécial pour toute réunion du conseil devant se tenir à une heure et un lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance peut également et ce, à l'unanimité, adopter des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopie ou tout autre moyen similaire de communication. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment signés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des Gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi ou un extrait de celles-ci pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Art. 8. Pouvoirs de gestion, signatures autorisées. Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est doté des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous les actes de disposition et d'administration relevant de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale relèveront de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. À l'égard des tiers, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances pour le compte de la Société ainsi que pour effectuer, autoriser et approuver tous les actes et toutes les opérations qui se rapportent à la Société et ne sont pas réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou conformément aux dispositions des présents statuts.

La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique en cas de gérant unique ou, en cas de conseil de gérance, par la signature de deux gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (en cas de gérant unique), le conseil de gérance, ou par deux gérants (y compris par voie de représentation).

Art. 9. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas tenus personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, gérant ou délégué de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et pour toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle dans le cadre d'une demande, action, poursuite ou procédure dans laquelle elle est impliquée en tant que partie ou autrement en vertu de son mandat présent ou passé de gérant ou délégué et pour les sommes payées ou engagées par elle dans le cadre de leur règlement. Les termes «demande», «action», «poursuite» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, poursuites ou procédures (civiles, pénales ou autres, y compris les procédures d'appel) actuelles ou éventuelles et les termes «responsabilité» et «dépenses» comprendront et ce, de manière non limitative, les honoraires d'avocats, frais, jugements, montants payés dans le cadre d'une transaction et toutes autres responsabilités.

Aucune indemnisation ne sera due à un gérant ou délégué:

(i) en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'exécution des obligations découlant de sa fonction;

(ii) dans le cadre d'une affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) en cas de transaction, à moins que celle-ci n'ait été approuvée par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes est divisible, n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou délégué peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou délégué et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions des présentes n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants et délégués, en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses relatives à la préparation et la représentation d'une défense dans le cadre de toute demande, action, poursuite ou procédure de la nature décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision définitive sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du

délégué ou gérant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation aux termes du présent article.

Art. 10. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il dispose d'un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par l'intermédiaire d'un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Assemblées générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où la loi le permet) ou lors de l'assemblée. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution écrite valable (le cas échéant) représente l'ensemble des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par un avis de convocation envoyé par lettre recommandée aux associés à leur adresse figurant dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prendront effet après approbation de la majorité tel que prévu par la loi en matière de décisions collectives (ou sous réserve du respect des conditions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être adoptée à tout moment et ce, sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire de la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, quelle que soit la portion du capital représentée, (ii) cependant, des décisions portant sur la modification des statuts sont prises par (x) la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions portant sur le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Lorsque et aussi longtemps que la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle sera tenue le premier jour du mois de juin à 14:00 heures de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

Art. 12. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année, sauf pour le premier exercice social qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

Art. 13. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont mis à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 14. Distributions. Il est prélevé, sur les bénéfices nets, cinq pour cent (5%) affecté à la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de verser des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, duquel il apparaît que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés ainsi que des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés.

La prime d'émission peut être distribuée aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 15. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Associé unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales comme suit:

| Souscripteur | Nombre de parts sociales | Paiement |
|-------------------------------------|--------------------------|----------|
| HC Luxembourg IV S.à r.l. | 12.500 | €12.500 |
| Total | 12.500 | €12.500 |

Les parts sociales ainsi souscrites sont intégralement payées en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500 €) est à la disposition de la Société. La preuve du paiement du prix de souscription a été montrée au notaire soussigné.

Dépenses, Évaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.200.-.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique de la Société ont immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

15, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg

2. Les personnes suivantes sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

| | | |
|--------------------------------|---------------------|---|
| Monsieur Arnold SPRUIT | Gérant | demeurant professionnellement au 15 a rue Langheck, L-5410 Luxembourg né le 13 Octobre 1971 à Londres, Royaume-Uni |
| Monsieur Dominic James BARBOUR | Directeur financier | demeurant professionnellement au 50 Pall Mall London SW1Y 5JH, Royaume-Uni, né le 15 août 1959, à Quimper, Royaume- Uni |
| Monsieur Robert KIMMELS | Gérant | demeurant professionnellement au 55, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg; né le 4 mars 1969, à Breukelen, Pays- Bas |

Disposition transitoire

Le premier exercice comptable commence à la date de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'entête des présentes.

Après lecture du document à/aux (la) personne(s) comparante(s), qui a/ont requis que l'acte soit rédigé en langue anglaise, ladite/lesdites personne(s) comparante(s) a/ont signé le présent acte original avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction en langue française. En cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: J.-L. FISCH, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 22 octobre 2013. Relation: RED/2013/1738. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 24 octobre 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013149202/415.

(130182399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

K.T. Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 51.771.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013149232/10.

(130182259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Klima Becker S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 145.260.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/10/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013149233/12.

(130182499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Luxembourg Advanced Financial Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 181.117.

STATUTES

In the year two thousand thirteen,

On the twenty-seventh September,

Before us Maître Francis KESSELER, notary residing in L-4030 Esch-sur-Alzette, 5 rue Zénon Bernard,

THERE APPEARED:

"Apotex International Inc.", a company existing under the laws of Canada, incorporated on 12 November 1996 and registered with the Ministry of Consumer and Commercial Relations under Ontario Corporation Number 1208198 (with business number 89053 4282 RT0001), having its registered office at 150, Signet Drive, Toronto, ON, M9L 1T9, Canada,

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao-Conde, private employee, residing professionally in L-4030 Esch-sur-Alzette, 5 rue Zénon Bernard,

by virtue of a proxy given under private seal on 23rd September 2013.

Said proxy, initialled "ne varietur", will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Said appearing parties have established as follows the articles of incorporation of a company to be organized between themselves:

Chapter I. Form, Corporate object, Corporate name, Duration, Registered office

Art. 1. Legal form. There is hereby formed between the owners of the shares created hereinafter and of all those that may be created subsequently a private limited liability company (société à responsabilité limitée), to be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter "the Company Law") and by the present articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. Corporate object. The object of the corporation is the making of investments, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such investments.

This includes, but is not limited to, investment in, acquisition of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures or other debt instruments, shares, warrants and other equity instrument or rights, including but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts. The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the provision of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

Art. 3. Corporate name. The name of the company shall be "Luxembourg Advanced Financial Holdings S.à r.l."

Art. 4. Duration. The company shall be formed for an unlimited duration.

Such duration shall commence on the date of its incorporation.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg-City.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the sole manager or as the case may be, by a decision of the board of managers.

The company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager or, as the case may be, the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 6. Share capital. The company share capital is set at seventeen thousand United States dollars (USD 17,000) represented by seventeen (17) ordinary shares having a nominal value of one thousand United States dollars (USD 1,000) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of the share capital. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Company Law for any amendment of these Articles.

Art. 8. Rights allocated to the shares. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

Towards the company, the company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the company.

Art. 9. Registered form. All shares shall be and remain in registered form.

Art. 10. Free transfer of shares. In the case of a sole shareholder, the company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Company Law.

Art. 11. The company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Chapter III. Management, Board of managers, Auditors

Art. 12. Management. The Company is managed by one or more managers, whether shareholders or not (the "Manager (s)"). If several Managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers"). If the Company is to be managed by a sole Manager, such Manager cannot be a person who resides in Canada.

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder, or as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the duration of their mandate.

The Manager(s) will hold their office until their successor(s) are elected.

They may be re-elected at the end of their mandate and they may be revoked at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder, or as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Even after the end of their mandate, the Manager(s) shall not disclose the Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

Art. 13. Meetings of the board of managers. If the Company is managed by a sole Manager, the latter (who cannot reside in Canada) will exercise the powers granted by the Company Law and by these Articles to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meeting of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon notice given by the Chairman or upon request from any Manager. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers. In her/his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority of the present or represented at such meeting.

Except in case of emergency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent of all Managers at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held physically in Luxembourg.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as her/his representative.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the relevant meeting.

Art. 14. Minutes of meetings of the board of managers. The minutes of the meetings of the Board of Managers or, as the case may be, the written resolutions of the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, by the sole Manager. Any proxies will remain attached hereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Art. 15. General powers of the managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for fulfilling the Company's object. All powers not expressly reserved by the Company Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition or purpose.

All powers not expressly reserved by the Company Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager, or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 16. Delegation of powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Managers or to any other person(s), who need not be a Manager or a shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 17. Representation of the company. In dealing with third parties, the Manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided that the terms of this article 17 shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole Manager, and, in case of plurality of Managers, by the joint signature of any two members of the Board of Managers.

In case of a delegation of powers, the Company shall also be bound by the sole signature or, as the case may be the joint signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 18. Conflict of interests. The sole Manager or the Managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Managers of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is managed by a sole Manager, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, and in which the sole Manager has a personal interest which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder or, as the case may be, the next general meeting of shareholders.

Art. 19. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

Art. 20. Audit. Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Company Law, the supervision of the operations of the Company may be, and shall be, if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 21. Annual general meeting. The annual general meeting, to be mandatorily held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting within the first six months following the closing of the financial year of each year.

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 22. Other general meeting of shareholders. The shareholders may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Company Law by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not compulsory and the shareholders may cast their vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, circumstances of force majeure so require.

Art. 23. Powers of the meetings of shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Company Law and by these Articles.

Art. 24. Procedure, Vote. The general meeting of shareholders will meet upon notice given by the Manager or, as the case may be, by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company made in compliance with the Company Law and the present Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as her/his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Managers or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders. The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

One vote is attached to each share, except as otherwise provided for by the Company Law.

Except as otherwise required by the Company Law or by the present Articles, any amendment to the present Articles shall be approved by shareholders (i) being a majority of the shareholders in number and (ii) representing three-quarters of the corporate capital.

Except as otherwise required by the Company Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Art. 25. Minutes of shareholders resolutions. Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 26. Financial year. The Company's financial year begins on the first day of the month of April and ends on the last day of the month of March every year.

Art. 27. Approval of annual accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Company Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Company Law.

Art. 28. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Company Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It/s/he may decide to use the whole or part of the remainder to absorb existing losses, if any, to put it into a reserve or provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Art. 29. Interim dividends. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the company

Art. 30. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, unless otherwise provided for by the Company Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 31. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

General provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first day of March 2014.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Subscription and Payment

Seventeen (17) ordinary shares, with a nominal value of one thousand United States dollars (USD 1,000) in the company share capital have been fully paid up in cash by Apotex International Inc. (hereafter the "Sole Shareholder"), so that the amount of seventeen thousand United States dollars (USD 17,000) is at the disposal of the company.

Resolutions of the sole shareholder

1) Are appointed as managers for an undetermined duration:

- Jean-Michel Hamelle, born on 13 September 1962 at Reims, France, chartered accountant, residing professionally at 1 rue Nicolas Simmer L-2538 Luxembourg;

- Pascal ROUMIGUIE, born on 29 October 1964 at Longeville-les-Metz, France, senior manager, residing at 14, rue Brebillon, Hameaux de Marly F-57155 Marly

- Alex Glasenberg, born on 2 June 1957 at Johannesburg, South Africa, chief financial officer, residing professionally at 150 Signet Drive, Toronto, ON, M9L 1T9, Canada,

The company will be bound in all circumstances by joint signature of any two managers.

2) The address of the corporation is set at 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize,

Le vingt-sept septembre,

Par-devant Francis KESSELER, notaire de résidence à L-4030 Esch-sur-Alzette, 5 rue Zénon Bernard,

A COMPARU:

«Apotex International Inc.», une société existant sous les lois du Canada, constituée le 12 Novembre 1996 et immatriculée au Ministère de la Consommation et du Commerce de l'Ontario sous le Numéro de société 1208198 (avec numéro de business 89053 4282 RT0001, ayant son siège social à 150 Signet Drive, Toronto, ON, M9L 1T9, Canada.),

ici représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard L-4030 Esch-sur-Alzette,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 23 septembre 2013

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le représentant de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Chapter I^{er}. Forme juridique, Objet social, Dénomination sociale, Durée, Siège social

Art. 1^{er}. Forme juridique. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la société (ci-après "Les statuts").

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital

social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limités à des engagements relatifs à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limitée à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toutes sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 3. Dénomination sociale. La société aura pour dénomination "Luxembourg Advanced Financial Holdings S.à r.l."

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Chapter II. Capital social, Parts sociales

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à dix-sept mille dollars américains (USD 17.000,-) divisé en dix-sept (17) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de mille dollars américains (USD 1.000,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Réduction du capital social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

Art. 8. Droits attachés aux parts sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Envers la société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la société.

Art. 9. Forme nominative. Chaque part sociale est et restera sous forme nominative.

Art. 10. Libre cessibilité des parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application des règles prescrites par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des actionnaires.

Chapter III. Administration, Conseil de gérance, Commissaires aux comptes

Art. 12. Administration. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le (s) «Gérant(s)»). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Si la société devait être gérée et administrée par un Gérant unique, ce dernier ne peut pas être une personne qui réside au Canada.

Art. 13. Réunions du conseil de gérance. Si la Société est gérée par un Gérant unique (qui ne peut résider au Canada), ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance sera envoyée à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. La convocation ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra physiquement à Luxembourg.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion.

Art. 14. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations y seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

Art. 15. Pouvoirs des gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les présents statuts seront de la compétence du Gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 16. Délégation de pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 17. Représentation de la société. Dans les rapports avec les tiers, le(s) Gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature du Gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance.

En cas de délégation de pouvoirs, la Société sera également engagée par la signature unique ou, le cas échéant, par la signature conjointe de toute personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites dudit pouvoir.

Art. 18. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en

même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autre que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique ou, le cas échéant, par la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 19. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associée ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 20. Revision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Le(s) commissaire(s) aux comptes, respectivement réviseur(s) d'entreprises indépendant(s), resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 21. Assemblée générale des associés. L'assemblée générale annuelle qui doit obligatoirement être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée dans la période des six premiers mois suivant la clôture de l'exercice social de chaque année.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 22. Autres assemblée générale des associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 23. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 24. Procédure, Vote. L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé. Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi. Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 25. Procès-verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établis par écrit et signés par l'associé unique ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiés par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 26. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois d'avril et finit le dernier jour du mois de mars de chaque année.

Art. 27. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour revue et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 28. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde pour absorber des pertes, s'il y en a, de le verser à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Art. 29. Dividendes intérimaires. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 30. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 31. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Dispositions générales

Le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le trente-et-un mars 2014.

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Souscription - Libération

Dix-sept (17) parts sociales, d'une valeur nominale de mille dollars (USD 1.000) ont été entièrement libérées par versement en espèces par Apotex International Inc. (ci-après «l'Associé Unique», de sorte que la somme de dix-sept mille dollars (USD 17.000,00) est à la disposition de la société.

Décision de l'associé unique

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Jean- Michel Hamelle, né le 13 septembre 1962 à Reims, France, expert-comptable, résidant professionnellement au 1, rue Nicolas Simmer L-2538 Luxembourg,
- Pascal ROUMIGUIE, né le 29 Octobre 1964 à Longeville-lès-Metz, France, senior manager, résidant au 14, rue Brébillon, Hameaux de Marly F-57155 Marly,
- Alex Glasenberg, né le 2 juin 1957 à Johannesburg, Afrique du Sud, directeur financier, résidant professionnellement au 150 Signet Drive, Toronto, ON, M9L 1T9, Canada,

La société sera engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

- 2) L'adresse de la société est fixée au 1 rue Nicolas Simmer L-2538 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le représentant de la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 octobre 2013. Relation: EAC/2013/12864. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013149253/572.

(130182192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Market Connect S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 172.219.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/10/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2013149276/12.

(130182379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

MidOcean Finco (LAF) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 108.694.

Les comptes annuels audités au 31 juillet 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2013.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2013149279/13.

(130182356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Morgarten Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand Rue.

R.C.S. Luxembourg B 155.663.

Extrait des résolutions prises le 25 octobre 2013

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires que:

- L'Assemblée Générale nomme en tant que Gérante de la société Madame Milène Belem, ayant son adresse professionnelle au 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg. La durée du mandat débute au 25 octobre 2013 pour une durée indéterminée.

- L'Assemblée Générale prend acte du transfert d'adresse de l'associé RREP Luxembourg S.à r.l. au 31, Grand Rue, L-1661 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013149282/17.

(130182793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Mainzer Landstrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 128.008.

Le bilan de la société au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013149271/12.

(130182453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Manor Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 157.644.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2013

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013, AUDIEX S.A, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Référence de publication: 2013149287/12.

(130182362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Manana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 97.594.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2013149273/13.

(130182388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Mediobanca International (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 112.885.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013149290/9.

(130182354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Lutzenberg S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 116.884.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 30 août 2013, que la liquidation de la société, décidée en date du 28 août 2013, a été clôturée et que la société LUTZENBERG S.A., SPF a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 octobre 2013.

Pour: LUTZENBERG S.A., SPF

Société anonyme liquidée

Pour le Liquidateur

GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Christine Racot

Référence de publication: 2013149268/20.

(130182434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Novalux S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 23.627.

L'an deux mille treize, le vingt et un octobre.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'EST REUNIE

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «NOVALUX S.A.», une société de gestion de patrimoine familial de droit luxembourgeois sous forme d'une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard Prince Henri, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 23.627, constituée suivant acte reçu par Maître Marc ELTER, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 1985, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 39 du 17 février 1986 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par

Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1777, du 31 août 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sandrine ORTWERTH, employée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard Prince Henri (ci-après le «Président»).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Stéphanie LAHAYE, employée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard Prince Henri.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour le suivant (ci-après l'«Ordre du jour»):

- Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;
- Dissolution anticipée et mise en liquidation de la Société;
- Nomination du liquidateur et définition de ses pouvoirs;

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été paraphée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut dès lors délibérer valablement sur les points portés à l'Ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente assemblée, celle-ci décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société représentés à l'assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur de la Société, Monsieur Etienne GILLET, expert-comptable, né à Bastogne (Belgique) le 19 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri (ci-après le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à HUIT CENTS EUROS (800.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, toutes connues du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ces dernières ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LAHAYE, S. ORTWERTH, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 22 octobre 2013. Relation: MER/2013/2231. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 25 octobre 2013.

Référence de publication: 2013149312/72.

(130182817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Numen Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 15, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 49.686.

—
Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013149313/12.

(130182283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Oceana Hold Co. II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 158.290.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Octobre 2013.

Oceana Hold Co II S.à r.l.

Paul Galliver

Manager

Référence de publication: 2013149315/14.

(130182583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Opus Concept, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4830 Rodange, 40, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 153.635.

—
Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013149322/10.

(130182618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

MLM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.200.000,00.

Siège social: L-3370 Leudelange, Zone Industrielle Grasbusch.

R.C.S. Luxembourg B 175.815.

—
L'adresse de Monsieur Laurent GRAAS, gérant, est

22, rue des champs, L-3348 Leudelange

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2013.

Référence de publication: 2013149300/12.

(130182815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Pro Facade Echafaudage, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3590 Dudelange, 15, place de l'Hôtel de Ville.

R.C.S. Luxembourg B 181.127.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-et-un octobre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Erdal KORUKCU, né à Alaca (Turquie) le 18 mars 1968, demeurant à F-57530 Courcelles-Chaussy, 13, boucle Champs l'Epaule, de nationalité turque,

ci-après dénommé «le comparant».

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée uni-personnelle à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée uni-personnelle sous la dénomination de: "PRO FACADE ECHAFAUDAGE".

L'associé unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère uni-personnel de la société.

Art. 2. Le siège social est établi à Dudelange. Il pourra être transféré en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé.

Art. 3. La société a pour objet les travaux de mise en peinture et la décoration de façades, avec vente d'articles de la branche, l'exécution de travaux d'isolation de façades, l'enduit, le gros œuvre, l'assainissement de façades, le nettoyage de façades. La société a encore pour objet le montage et la location d'échafaudages, le commerce d'articles pour le bâtiment et d'articles de ménage et des travaux de bordage.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente-et-un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT-VINGT-CINQ EUROS (EUR 125.-) chacune.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

En présence de plusieurs associés, et pour toutes cessions de parts sociales, les associés bénéficieront d'un droit de préemption.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession. Jusqu'au partage des dites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe les pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

L'associé unique est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque année, au dernier jour de décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

Art. 12. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'associé.

Art. 13. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la partie s'en réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente-et-un décembre deux mille treize (31.12.2013).

Souscription et Libération

Toutes les parts sont souscrites en numéraire par l'associé unique Monsieur Erdal KORUKCU, né à Alaca (Turquie) le 18 mars 1968, demeurant à F-57530 Courcelles-Chaussy, 13, boucle Champs l'Épaulé, de nationalité turque, pré-qualifié.

L'associé unique déclare que toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses, ou rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à environ mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prend les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Erdal KORUKCU, né à Alaca (Turquie) le 18 mars 1968, demeurant à F-57530 Courcelles-Chaussy, 13, boucle Champs l'Épaulé, de nationalité turque.

La société est valablement engagée par sa seule signature.

2. Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante: 15, place de l'Hôtel de Ville, L-3590 DUDELANGE.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec moi, notaire, la présente minute.

Signé: KORUKCU, MOUTRIER

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22/10/2013. Relation: EAC/2013/13671. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 24 octobre 2013.

Référence de publication: 2013149365/96.

(130182293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

PepsiCo Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 131.094.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 Septembre 2013.
PepsiCo Global Investments S.à r.l.
M.P. Galliver
Manager

Référence de publication: 2013149331/14.

(130182645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Pacific Mezz (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 103.618.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 1^{er} juillet 2013:

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Nomination de M. Ian Kent, résidant professionnellement au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand Duchy de Luxembourg, né le 3 décembre 1976 à Birmingham, Royaume-Uni en qualité de gérant avec effet au 1^{er} juillet 2013 et pour une durée indéterminée (en remplacement de M. Dominique Ransquin, démissionnaire).

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 20 août 2013:

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Nomination de Mme Elaine Chan Wei - Hsing, résidant professionnellement au 168, Robinson Road #37-01 Capital Tower, Singapour - 068912, Singapour, né le 13 septembre 1973 à Singapour, en qualité de gérant avec effet au 20 août 2013 et pour une durée indéterminée (en remplacement de Mme Deanna Ong Aun Nee, démissionnaire).

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- Mme Elaine Chan Wei - Hsing, gérant
- Mme Tara Nicklin, gérant
- M. Michael Kidd, gérant
- M. Ian Kent, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013149339/26.

(130182224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Providence S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 181.114.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen.

On the sixteenth of October.

Before Us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held the extraordinary general meeting of the shareholders of the company Providence Ltd., having its registered office at Carribbean Suite, The Valley, Anguilla, British West Indies, TV1 11P, registered with the Registrar of Companies Anguilla-West Indies under the number 2133981,

having a share capital of fifty thousand US Dollars (USD 50.000.-), represented by fifty thousand (50.000) shares with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each.

The meeting is presided by Mr. Rob SONNENSCHNEIN, director, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare,

who appoints himself as scrutineer and who elects as secretary Mrs. Anja PAULISSEN, private employee, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares they hold are shown on an attendance list, signed by the shareholders who are present, by the proxy-holders of the represented shareholders, by the board of the

meeting and the undersigned notary. The attendance list and the proxies will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

II.- As appears from the said attendance list, all the shares representing the entire capital, are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting may validly decide on all the items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Ratification of the resolutions passed by the board of Directors of the Company on May 10, 2013, which resolved, among others, to transfer the registered office from Anguilla, British West Indies to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.- Resignation and discharge to be given to the present director of the company.

3.- Confirmation of the transfer of the Company's registered office to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and change of the nationality of the Company at the present time of Anguilla, British West Indies nationality, to a company of Luxembourg nationality and transfer of the effective place of management of the company to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.- Conversion of the share capital from USD into EUR at the exchange rate of 1.- USD = 0,737501 EUR so that the corporate capital is now set at the amount of thirty-six thousand eight hundred seventy-five Euro four Cent (EUR 36.875,04), rounded down to the amount of thirty-six thousand eight hundred seventy-five Euro (EUR 36.875.-).

5.- Replacement of the fifty thousand (50.000) existing shares (actions) by thirty-six thousand eight hundred seventy-five (36.875) shares (parts sociales) with a par value of one Euro (EUR 1.-).

6.- Statement that the corporate capital of thirty-six thousand eight hundred seventy-five Euro (EUR 36.875.-) is represented by thirty-six thousand eight hundred seventy-five (36.875) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-).

7.- Change of the purpose of the company to give it the following wording:

"The object of the Company is exclusively the acquisition, holding, management and realization of financial assets consisting of:

- financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 relative to contracts of financial warranties,
- cash and assets in any form whatsoever, held on an account; and
- granting loans and issuing guarantees within the limits of the law of May 11, 2007.

The Company shall not exercise any commercial activity and it shall not be involved in the management of any other company.

The Company shall take the necessary measures for saving its rights and will do the necessary operations of any kind within the limits of the corporate object or which favour it, remaining within the limits established by the law of 11 May 2007 relative to the creation of a Family Wealth Management Company (SPF)."

8.- Revision of the Articles of Association of the Company for the purpose of its transfer and continuation in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of Providence S.à r.l., SPF and under the form of a "société à responsabilité limitée".

9.- Confirmation of the establishment of the registered office at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

10.- Appointment of the manager(s).

11.- Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the meeting, the latter has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The general meeting ratifies the resolutions passed by the board of Directors of the Company on May 10, 2013, by which it was resolved, among others, to transfer the registered office from Anguilla, British West Indies to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The resignation of the present director of the Company is accepted and, by special vote, discharge is granted to him for the execution of his mandate until today.

Third resolution

The transfer of the registered office, the transfer of effective place of management of the company to the Grand Duchy of Luxembourg and the change of nationality of the company, at the present time of Anguilla, British West Indies nationality, to a company of Luxembourg nationality and transfer of the effective place of management of the company to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, thereby maintaining and continuing its legal personality, are confirmed.

Fourth resolution

The general meeting decides to convert the share capital from USD into EUR at the exchange rate of 1.- USD = 0,737501 EUR so that the corporate capital is now set at the amount of thirty-six thousand eight hundred seventy-five

Euro four Cent (EUR 36.875,04), rounded down to the amount of thirty-six thousand eight hundred seventy-five Euro (EUR 36.875.-).

Fifth resolution

The general meeting decides to replace the fifty thousand (50.000) shares (actions) by thirty-six thousand eight hundred seventy-five (36.875) shares (parts sociales) with a par value of one Euro (EUR 1.-).

Sixth resolution

The states that the corporate capital of thirty-six thousand eight hundred seventy-five Euro (EUR 36.875.-) is represented by thirty-six thousand eight hundred seventy-five (36.875) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-), all attributed to the private limited liability company Luxglobal Services S.à r.l., with registered office at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 160.089.

Seventh resolution

The general meeting decides to change the purpose of the company and to give it the wording as mentioned in the point 7.- of the agenda of the present meeting.

Eighth resolution

The company adopts the form of a "société à responsabilité limitée" under the name of Providence S.à r.l., SPF and the articles of association of the Company, after revision in order to conform them to the Luxembourg law, have henceforth the following wording:

ARTICLES OF ASSOCIATION

Chapter I. - Purpose - Name - Duration

Art. 1. There exists a corporation in the form of a private limited company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, in particular by the law dated 11 May 2007 introducing the family wealth management company ("société de gestion de patrimoine familial") and by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended.

Art. 2. The object of the Company is exclusively the acquisition, holding, management and realization of financial assets consisting of:

- financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 relative to contracts of financial warranties,
- cash and assets in any form whatsoever, held on an account; and
- granting loans and issuing guarantees within the limits of the law of May 11, 2007.

The Company shall not exercise any commercial activity and it shall not be involved in the management of any other company.

The Company shall take the necessary measures for saving its rights and will do the necessary operations of any kind within the limits of the corporate object or which favour it, remaining within the limits established by the law of 11 May 2007 relative to the creation of a Family Wealth Management Company (SPF).

Art. 3. The Corporation is established for an unlimited duration.

Art. 4. The Corporation shall take the name of Providence S.à r.l., SPF.

Art. 5. The registered office shall be in Luxembourg.

The corporation may open branches in other countries.

It may, by a simple decision of the associates, be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg.

Chapter II. - Corporate capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at thirty-six thousand eight hundred seventy-five Euro (EUR 36.875.-) is represented by thirty-six thousand eight hundred seventy-five (36.875) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

Art. 7. The shares shall be freely transferable between associates. They can only be transferred inter vivo or upon death to non-associates with the unanimous approval of all the associates.

In this case the remaining associates have a pre-emption right. They must use this pre-emption right within thirty days from the date of refusal to transfer the shares to a non-associate person. In case of use of this pre-emption right the value of the shares shall be determined pursuant to par. 6 and 7 of article 189 of the Company law.

Art. 8. Death, state of minority declared by the court, bankruptcy or insolvency of an associate do not affect the corporation.

Art. 9. Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the corporation under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance sheet and inventory of the corporation.

Chapter III. - Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company.

Art. 11. Each associate, without consideration to the number of shares he holds, may participate to the collective decisions; each associate has as many votes as shares. Any associate may be represented at general meetings by a special proxy holder.

Art. 12. Collective resolutions shall be taken only if adopted by associates representing more than half of the corporate capital.

Collective resolutions amending the articles of incorporation must be approved by the votes representing three quarters (3/4) of the corporate capital.

Art. 13. In case that the corporation consists of only one share owner, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder.

Art. 14. The managers in said capacity do not engage their personal liability concerning by the obligation they take regularly in the name of the corporation; as pure proxies they are only liable for the execution of their mandate.

Art. 15. Part of the available profit may be assigned as a premium in favour of the managers by a decision of the share owners.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 16. The fiscal year shall begin on the 1st of January and terminate on the 31st of December.

Chapter IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

Chapter V. - General stipulations

Art. 18. The Law of August 10th, 1915, on Commercial Companies and the Law of May 11, 2007 on the corporation for the management of family assets, as amended, shall apply, in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Ninth resolution

The establishment of the registered office at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, is confirmed.

Tenth resolution

The number of managers is set at four.

Are appointed managers of the company for an unlimited period:

a) Mr. Claude ZIMMER, bachelor of law, master in economics, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

b) Mr. Hendrik H.J. (Rob) KEMMERLING, director, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

c) Mr. Rob SONNENSCHNEIN, director, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

d) The company Luxglobal Management S.à r.l., having its registered office at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 159.893.

There being no further business on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the French version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, they have signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize.

Le seize octobre.

Par devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Providence Ltd., ayant son siège social à Carribean Suite, The Valley, Anguilla, British West Indies, TV1 11P, immatriculée au "Registrar of Companies Anguilla-West Indies" sous le numéro 2133981,

ayant un capital social de cinquante mille US Dollars (USD 50.000.-) représenté par cinquante mille (50.000) actions avec une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1.-) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare,

qui se nomme lui-même comme scrutateur et qui désigne comme secrétaire Madame Anja PAULISSEN, employée privée, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire. La liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de la liste de présence que toutes les parts sociales, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1.- Ratification des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 10 mai 2013, qui a décidé, entre autres, de transférer le siège social d'Anguilla, British West Indies à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.- Démission et décharge à donner à l'administrateur actuel de la société.

3.- Confirmation du transfert du siège social à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et changement de la nationalité actuelle d'une société d'Anguilla, British West Indies en une société de nationalité luxembourgeoise et transfert du lieu effectif de direction de la Société à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.- Conversion du capital social de USD en EUR au taux de change de 1.- USD = 0.757501 EUR, de sorte que le capital social est désormais fixé au montant de trente-six mille huit cent soixante-quinze Euros quatre Cents (EUR 36.875,04), arrondi au montant de trente-six mille huit cent soixante-quinze Euros (EUR 36.875.-).

5.- Remplacement des cinquante mille (50.000) actions existantes par trente-six mille huit cent soixante-quinze (36.875) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-).

6.- Constatation que le capital social de trente-six mille huit cent soixante-quinze Euros (EUR 36.875.-) est représenté par trente-six mille huit cent soixante-quinze (36.875) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-).

7.- Modification de l'objet de la société pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs, constitués:

- d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière,

- d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, et

- accorder des prêts et émettre des garanties dans les limites de la loi du 11 mai 2007.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale et ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une autre société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

8.- Refonte complète des statuts de la société en vue de son transfert et de sa continuation au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination de Providence S.à r.l., SPF et sous la forme d'une société à responsabilité limitée.

9.- Confirmation de l'établissement du siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

10.- Nomination du/des gérant(s).

11.- Divers.

L'assemblée ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale ratifie les résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 10 mai 2013, qui a décidé, entre autres, de transférer le siège social d'Anguilla, British West Indies à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

La démission de l'administrateur actuel de la société est acceptée et, par vote spécial, décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

Le transfert du siège social ainsi que le transfert du lieu effectif de direction à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et changement de la nationalité actuelle d'une société d'Anguilla, British West Indies en une société de nationalité luxembourgeoise et transfert du lieu effectif de direction de la Société à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg sont confirmés, maintenant et continuant de ce fait sa personnalité juridique.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de convertir le capital social de USD en EUR au taux de change de 1.- USD = 0.757501 EUR, de sorte que le capital social est désormais fixé au montant de trente-six mille huit cent soixante-quinze Euros quatre Cents (EUR 36.875,04), arrondi au montant de trente-six mille huit cent soixante-quinze Euros (EUR 36.875.-).

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de remplacer les cinquante mille (50.000) actions par trente-six mille huit cent soixante-quinze (36.875) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-).

Sixième résolution

L'assemblée générale constate que le capital social de trente-six mille huit cent soixante-quinze Euros (EUR 36.875.-) est représenté par trente-six mille huit cent soixante-quinze (36.875) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-), toutes attribuées à la société Luxglobal Services S.à r.l., avec siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 160.089.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet de la société et de lui donner la teneur comme mentionnée dans le point 7.- de l'ordre du jour de la présente assemblée.

Huitième résolution

La société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Providence S.à r.l., SPF et les statuts, après une refonte totale pour les adapter à la loi luxembourgeoise, auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, en particulier par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial et par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les statuts de la Société.

Art. 2. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs, constitués:

- d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière,
- d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, et
- accorder des prêts et émettre des garanties dans les limites de la loi du 11 mai 2007.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale et ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une autre société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de Providence S.à r.l., SPF.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

La société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à trente-six mille huit cent soixante-quinze Euros (EUR 36.875.-) est représenté par trente-six mille huit cent soixante-quinze (36.875) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur

de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent: chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Neuvième résolution

L'établissement du siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, est confirmé.

Dixième résolution

Le nombre de gérants est fixé à quatre. Sont nommés gérants de la société pour une durée illimitée:

a) Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

b) Monsieur H.H.J. (Rob) KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

c) Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

d) La société à responsabilité limitée Luxglobal Management S.à r.l., ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 159.893.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. SONNENSCHNEIN, A. PAULISSEN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 17 octobre 2013. Relation: ECH/2013/1922. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 22 octobre 2013.

Référence de publication: 2013149337/344.

(130182174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Pentwater Growth Hold Co. I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 158.305.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Octobre 2013.

Pentwater Growth Hold Co. I S.à r.l.

Paul Galliver

Manager

Référence de publication: 2013149330/14.

(130182622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Pah Mexico Holdco Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 164.647.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de la Société, que le siège social de la Société est transféré du 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet au 10 Octobre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 Octobre 2013.

Référence de publication: 2013149342/12.

(130182441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Hallo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 143.565.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 21 octobre 2013.

1. L'assemblée générale décide de transférer le siège social au 8, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg.
2. L'assemblée générale accepte la démission de l'administrateur unique Monsieur Xavier Mangiullo intervenue en date du 23 septembre 2013 et du commissaire aux comptes Monsieur Julien Nicaud, intervenue en date du 30 septembre 2013 et décide de nommer comme administrateurs:

- Monsieur Marc Bodelet, demeurant professionnellement au 8, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- Madame Angela Cinarelli, demeurant professionnellement au 8, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- Madame Patricia Osieka, demeurant professionnellement au 8, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Et comme commissaire aux comptes:

- La société Gordale Marketing Limited, avec siège social au Strovolou 77, Strovolos Center Office 204, 2018 Strovolos, Nicosia, CYPRUS.

Leur mandat se termineront à l'issue de l'assemblée générale de 2019.

Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Pour HALLO S.A.

Signature

Référence de publication: 2013149200/22.

(130182387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

IBSS AG, Société Anonyme.

Siège social: L-5533 Remich, 39, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 172.339.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013149210/9.

(130182550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

International Fashion Factors, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 54.558.

Les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013149219/9.

(130182263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

IS Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 105.157.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013149221/9.

(130182321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Henderson Horizon Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2530 Gasperich, 4A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 22.847.

L'adresse de l'administrateur M. Iain Clark été modifiée:

Iain Clark, administrateur, demeurant au 36 Clapham Common, Westside, London, Royaume-Uni SW4 9AP.

Référence de publication: 2013149205/9.

(130182246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

P&T Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 8A, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 68.918.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 août 2013

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société du 13 août 2013 qui s'est tenue au siège de la société, que:

La société Ernst & Young Luxembourg S.A., Société Anonyme, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 88.019, dont le siège social est situé 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, est nommée au titre de Réviseur d'Entreprises jusqu'à l'Assemblée Générale se prononçant sur les comptes clôturés au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 11 septembre 2013.
Pour extrait sincère et conforme
P&T Immobilière
Michel Lang
Gérant

Référence de publication: 2013149327/18.

(130182372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Polux Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 179.878.

—
Changement suivant le contrat de cession de parts du 4 octobre 2013:

- Ancienne situation associée:

Intertrust (Luxembourg) S.A.: 12.500 parts sociales

- Nouvelle situation associée:

Manolux Investments & Co S.C.A., société en commandite par actions, R.C.S. Luxembourg B181085, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte: 12.500 parts sociales

Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 4 octobre 2013

1. Madame Virginie DOHOGNE a démissionné de son mandat de gérante de catégorie A.
2. Monsieur Douwe TERPSTRA a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
3. Le nombre des gérants a été augmenté de deux (2) à trois (3).
4. Monsieur Jérôme DEVILLET, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 21 mai 1986, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.
5. Monsieur Pierre CLAUDEL, administrateur de sociétés, né à Schiltigheim (France), le 23 mai 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.
6. Monsieur Elliot GREENBERG, administrateur de sociétés né à New York (États-Unis d'Amérique), le 19 janvier 1959, demeurant professionnellement à NY 10019 New York (États-Unis d'Amérique), 40, West 57th Street, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 24 octobre 2013.
Pour avis et extraits sincères et conformes
Pour Polux Investments S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013149334/30.

(130182758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Project Oxford LS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 171.450.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Project Oxford LS S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013149335/11.

(130182396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Innova Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 156.444.

Rectificatif du dépôt enregistré et déposé au RCS le 12/09/2013 à Luxembourg sous la référence L130157086 du bilan au 31 décembre 2012

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013149208/13.

(130182689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Pilar Singapore Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.000,10.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 179.177.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth of September.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Arteva Global Holdings B.V., a limited liability company (besloten vennootschap) established and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Fruitlaan 4D, 4462EP Goes, the Netherlands and registered with the Dutch Trade Register (Kamer van Koophandel) under number 34105868,

here represented by Mr. Olivier de La Guéronnière, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given under private seal on September 30, 2013.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing under the laws of Luxembourg under the name of Pilar Singapore Investments S.à r.l. (the Company), with registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 179177, established pursuant to a deed of the undersigned notary, dated July 11, 2013, under process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and whose articles have not been amended since then.

II. The Company's share capital is set at forty thousand United States Dollars (USD 40.000,00) represented by eight hundred thousand (800.000) shares of five cents (USD 0,05) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of ten cents (USD 0,10) to raise it from its present amount of forty thousand United States Dollars (USD 40.000,00) to forty thousand United States Dollars and ten cents (USD 40.000,10), by the creation and issuance of two (2) new shares of five cents (USD 0,05) each (the New Shares), vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Arteva Global Holdings B.V., prenamed, declares to subscribe the New Shares and to fully pay them up at their nominal value of five cents (USD 0,05) each, for an aggregate amount of ten cents (USD 0,10), together with a total share premium in the amount of thirteen million nine hundred fifty-nine thousand eight hundred seventeen United States Dollars and ninety cents (USD 13.959.817,90), by contribution in kind in the total amount of thirteen million nine hundred fifty-nine thousand eight hundred eighteen United States Dollars (USD 13.959.818,00), consisting in the conversion of a receivable held by Arteva Global Holdings B.V., prenamed, towards the Company, in the aggregate amount of thirteen million nine hundred fifty-nine thousand eight hundred eighteen United States Dollars (USD 13.959.818,00) (the Receivable), which Receivable is incontestable, payable and due.

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet dated September 30, 2013 of Arteva Global Holdings B.V., prenamed, certified "true and correct" by its management;

- a contribution declaration of Arteva Global Holdings B.V., prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the Receivable.

Effective implementation of the contribution in kind

Arteva Global Holdings B.V., prenamed, through its proxyholder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Receivable and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the Receivable has subsequently not been transferred and no legal or natural person other than Arteva Global Holdings B.V., prenamed, is entitled to any rights as to the Receivable;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Receivable in order to duly carry out and formalize the transfer.

Report of the Company's managers

The report of the managers of the Company, dated September 30, 2013, annexed to the present deed, attests that the managers of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

IV. Pursuant to the above resolutions, the first paragraph of article 6 of the Company's articles is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6. First paragraph.** The share capital is set at forty thousand United States Dollars and ten cents (USD 40.000,10) represented by eight hundred thousand two (800.002) shares of five cents (USD 0,05) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately four thousand eight hundred euro (EUR 4,800.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above,

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille treize, le trente septembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Arteva Global Holdings B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap) constituée et existante selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Fruitlaan 4D, 4462EP Goes, Pays-Bas et enregistrée auprès du Registre des Sociétés des Pays-Bas (Kamer van Koophandel) sous le numéro 34105868,

ici représenté par M. Olivier de La Guéronnière, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé le 30 septembre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination Pilar Singapore Investments S.à r.l. (la Société), ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453

Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179177, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 11 juillet 2013, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

II. Le capital social de la Société est fixé à quarante mille Dollars Américains (USD 40.000,00) représenté par huit cent mille (800.000) parts sociales d'une valeur nominale de cinq cents (USD 0,05) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de dix cents (USD 0,10) pour le porter de son montant actuel de quarante mille Dollars Américains (USD 40.000,00) à quarante mille Dollars Américains et dix cents (USD 40.000,10), par la création et l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de

cinq cents (USD 0,05) chacune (les Nouvelles Parts Sociales), investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Arteva Global Holdings B.V., prénommée, déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales et les libérer intégralement à leur valeur nominale de cinq cents (USD 0,05) chacune, pour un montant total de dix cents (USD 0,10), ensemble avec une prime d'émission totale de treize millions neuf cent cinquante-neuf mille huit cent dix-sept Dollars Américains et quatre-vingt-dix cents (USD 13.959.817,90), par apport en nature d'un montant total de treize millions neuf cent cinquante-neuf mille huit cent dix-huit Dollars Américains (USD 13.959.818,00), consistant en la conversion d'une créance détenue par Arteva Global Holdings B.V., prénommée, contre la Société, d'un montant total de treize millions neuf cent cinquante-neuf mille huit cent dix-huit Dollars Américains (USD 13.959.818,00) (la Créance), laquelle Créance est certaine, liquide et exigible.

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan au 30 septembre 2013 d'Arteva Global Holdings B.V., prénommée, certifié «sincère et véritable» par sa gérance;
- une déclaration d'apport d'Arteva Global Holdings B.V., prénommée, certifiant qu'elle est propriétaire sans restriction de la Créance.

Réalisation effective de l'apport

Arteva Global Holdings B.V., prénommée, par son mandataire, déclare que:

- elle est seule propriétaire sans restriction de la Créance et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- la Créance n'a pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre qu'Arteva Global Holdings B.V., prénommée, ne détient de droit sur la Créance;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation de la Créance aux fins d'effectuer son transfert.

Rapport des gérants de la Société

Le rapport des gérants de la Société en date du 30 septembre 2013, annexé aux présentes, atteste que les gérants de la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérant de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

IV. Suite aux résolutions prises ci-dessus, le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. Premier paragraphe.** Le capital social est fixé à quarante mille Dollars Américains et dix cents (USD 40.000,10) représenté par huit cent mille deux (800.002) parts sociales d'une valeur nominale de cinq cents (USD 0,05) chacune. »

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille huit cents euros (EUR 4.800,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: de la Guéronnière, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 octobre 2013. Relation: EAC/2013/12905. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013149332/146.

(130182285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Pfizer Asiapac Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 165.850.

—
EXTRAIT

Il résulte du transfert de parts réalisé en date du 21 octobre 2013 que;
COC I Corporation, transfère 19,153 parts sociales qu'elle détient dans la Société et;
Whitehall International Inc., transfère 849 parts sociales qu'elle détient dans la Société:
à Pfizer Finance International Holdings C.V., (société commanditaire vennootschap), pas encore enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Rotterdam, Pays-Bas, ayant son siège social au Rivium Westlaan 142, 2909, L.D. Cappelle aan den IJssel, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Référence de publication: 2013149346/16.

(130182695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Moventum S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 75.930.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 octobre 2013.

Référence de publication: 2013149301/10.

(130182162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

OTMT Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 160.274.

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale des associés tenue en date du 13 septembre 2013 que le mandat de réviseur d'entreprises agréé de la société KPMG Audit S.à r.l. a été renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Fait à Luxembourg, le 24 octobre 2013.

Référence de publication: 2013149325/12.

(130182451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Oso Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 141.071.

—
EXTRAIT

Le conseil de surveillance, dans ses résolutions circulaires du 10 septembre 2013, a pris note de la démission de Monsieur Fabrice BOULLÉ de ses fonctions de membre du Conseil de surveillance, avec effet au 10 juillet 2013, et a nommé en remplacement:

- Monsieur Neermal SHIMADRY, Manager, Level 9 MCB Building, Sir William Newton Street, Port Louis, République de Maurice, aux fonctions de membre de catégorie B du conseil de surveillance.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur l'approbation des comptes au 30 avril 2013.

Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Pour OSO GROUP S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2013149324/17.

(130182567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

SINBERNA s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8311 Capellen, 115, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 160.717.

La Société a été constituée suivant acte notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 988 du 13 mai 2011.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012, ainsi que les informations et documents annexes, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2013.

*Pour la société**Mandataire*

Référence de publication: 2013149408/15.

(130182592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Pointe Allegre Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 31.356.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2013.

*POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**Signature*

Référence de publication: 2013149355/12.

(130182832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Point of Oaks Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 74.572.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013149354/10.

(130182753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Platifer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3656 Kayl, 45A, rue Michel.

R.C.S. Luxembourg B 140.119.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013149349/10.

(130182701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Pfizer Holdings Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 136.369.

Il convient de modifier la dénomination de l'associé de la Société suite à la conversion du nom de PHARMACIA HEPAR LLC en PHARMACIA HEPAR LLC. (Delaware Limited Liability Company) en date du 27 août 2012.

Luxembourg, le 24 Octobre 2013.

Référence de publication: 2013149347/10.

(130182410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

PAH Amazon Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 168.607.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de la Société, que le siège social de la Société est transféré du 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet au 10 Octobre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 Octobre 2013.

Référence de publication: 2013149340/12.

(130182439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Rheinlanddamm II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 642.400,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 130.575.

Le bilan de la société au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013149374/13.

(130182801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Saint-Gobain Solar Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4930 Bascharage, 190, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.437.

Résolutions prises par l'administrateur unique de la société le 18 octobre 2013

L'administrateur unique de la Société a pris acte de la démission de Monsieur Jean-Clément NUGUE de ses fonctions de délégué à la gestion journalière et représentant de la Société pour ces affaires, avec effet au 28 juin 2013;

L'administrateur unique de la Société, habilité à l'effet des présentes en vertu d'une autorisation à lui octroyer par l'actionnaire unique dans sa résolution adoptée par devant notaire le 18 octobre 2013, charge de la gestion journalière de la Société et de la représentation de la Société pour ces affaires, avec effet au 28 juin 2013, Monsieur Jean-Dominique GREGOIRE, né le 06 octobre 1964 à Hermalle sous Argenteau, Belgique, demeurant au 15 rue Marcel Briscot, 4910 Theux, Belgique, pour une période se terminant lors de l'assemblée générale de la Société devant se tenir en 2014 relative à l'approbation des comptes annuels de l'exercice social se terminant au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013149388/17.

(130182184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Pronovem International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 10-12, avenue du Rock'n'Roll.
R.C.S. Luxembourg B 143.644.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/10/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013149367/12.

(130182575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Pammon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 97, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 141.717.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/10/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013149328/12.

(130182488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

PAH Luxembourg 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 165.884.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de la Société, que le siège social de la Société est transféré du 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet au 10 Octobre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 Octobre 2013.

Référence de publication: 2013149341/12.

(130182442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Rocha Transports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5690 Ellange, 18A, rue d'Erpeldange.
R.C.S. Luxembourg B 97.278.

Les comptes annuels au 31 août 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013149382/10.

(130182646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

QTO International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 161.254.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013149370/10.

(130182752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Pentavest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 154.065.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 28 juin 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 29 juillet 2013.

Référence de publication: 2013149329/11.

(130182821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Liferla S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 40.766.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LIFERLA S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013149262/11.

(130182212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

ZAI Capital Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 177.379.

En date du 16 octobre 2013, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

- Résignation en qualité d'administrateur à compter du 16 octobre 2013 de Monsieur Patrick van Denzen;
- Reclassement de Monsieur Ray James Zimmerman en tant que administrateur A de la Société;
- Election à compter du 16 octobre 2013 et jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2014 des administrateurs suivants:

Monsieur James Joseph Mullins, né le 20 juillet 1961 à Manchester, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 94 Inverleith Place, Edinburgh EH3 5PA, Royaume-Uni, en tant que administrateur A de la Société;

Monsieur Ka Ming Wong, né le 5 mars 1952 à Hong Kong, avec adresse professionnelle au c/o 18/F, 8 Lyndhurst Terrace Central, Hong Kong en tant que administrateur A de la Société;

- Election à compter du 16 octobre 2013 et jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2017 des administrateurs suivants:

Madame Nathalie Chevalier, née le 2 mars 1977 à Kapellen, Belgique, avec adresse professionnelle au 46A Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg en tant que administrateur B de la Société;

Monsieur Fabrice Rota, né le 19 février 1975 à Mont Saint Martin, France, avec adresse professionnelle au 46A Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg en tant que administrateur B de la Société.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil d'administration de la société est composé comme suit:

- Monsieur Ray James Zimmerman, administrateur A
- Monsieur James Joseph Mullins, administrateur A
- Monsieur Ka Ming Wong, administrateur A
- Madame Nathalie Chevalier, administrateur B
- Monsieur Fabrice Rota, administrateur B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fabrice Rota

Administrateur B

Référence de publication: 2013149471/31.

(130182413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

G & Co, Société Anonyme.

Siège social: Steinfort, 9, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 72.214.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 17 octobre 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

G & CO SA, avec siège social à Steinfort, 9, route des Trois Cantons, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ et liquidateur Maître Carmen RIMONDINI, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 8 novembre 2013 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Maître Carmen RIMONDINI

Le liquidateur

Référence de publication: 2013149180/19.

(130182639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Dectra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 76.700.

In the year two thousand thirteen, on the first of October.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Mr. Jan LITBORN, residing in 13 LGH 1302, Strandvägen, S-11456 Stockholm,

here represented by Mr. Romain ZIMMER, chartered accountant, residing professionally in L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis,

by virtue of a proxy given under private seal.

This proxy signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing person, represented as above stated, declares and requests the undersigned notary to record the following statements and declarations:

I.- That "DECTRA S.à r.l.", a limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6-12, Rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 76700, was incorporated on 14 June of 2000 by deed of Maître Gérard LECUIT, notary then residing in Hesperange, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 817 of 8 November 2000, and the articles of incorporation of which were amended on 18 July 2006 pursuant to a deed of Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1919 of 12 October 2006.

II.- That the share capital is set at twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) represented by eight hundred (800) shares with a nominal value of twenty-five Euro each (EUR 25.-).

III.- That the appearing person is the sole current shareholder holding all of the eight hundred (800) shares of the said company and that he has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to transfer the registered office, administrative and effective management seat with effect as of the present date from the Grand-Duchy of Luxembourg to the Republic of Cyprus so that the Company adopts the nationality of the Republic of Cyprus, the whole under condition of registration of the Company in the official registry of the Republic of Cyprus.

The sole shareholder resolves that the address of its registered office in the Republic of Cyprus shall be as follows: Office 202, Stasinos Avenue 8, Nicosia 1066.

Moreover, the sole shareholder states what follows:

- that this resolution has been taken in compliance with article 199 of the Luxembourg company law;

- that the Company has complied with all the tax provisions and all the taxes due by the Company have been paid up to the competent authorities according to the Luxembourg Law;

- that the present resolution of the transfer of the registered office, administrative and effective management seat and adoption by the Company of the nationality of the Republic of Cyprus is taken without however that such change in nationality and transfer of the registered office will imply from a legal and tax point of view the incorporation of a new legal entity, the present transfer of the registered office being accomplished without "breaking over" of the current legal personality of the Company;

- that the present resolution is taken on the basis of the annual accounts as of 31 December 2012 and of the interim accounts as of 30 September 2013, of which the sole shareholder declares having full knowledge.

The said annual and interim accounts signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

The sole shareholder resolves to change the Company's denomination from "DECTRA S.à r.l." into "DECTRA Ltd", the whole under condition of registration of the Company in the official registry of the Republic of Cyprus.

Third resolution

The sole shareholder resolves to accept the resignation of the current sole manager and grants him full and entire discharge for the execution of his mandate till the present date, the whole under condition of registration of the Company in the official registry of the Republic of Cyprus.

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to appoint Mrs. Georgia GEORGIU, born on 25 April 1978 in Lefkosia (Republic of Cyprus), residing in the Republic of Cyprus, Lefkosia 1026, Nestoros 42, as sole director of the Company, the whole under condition of registration of the Company in the official registry of the Republic of Cyprus.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred Euros (EUR 1,200.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the undersigned notary by name, surname, civil status and residence, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le premier octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Jan LITBORN, demeurant à 13 LGH 1302, Strandvägen, S-11456 Stockholm,

ici représenté par Monsieur Romain ZIMMER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis,

en vertu d'une procuration lui délivré sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentais d'acter ce qui suit:

I.- Que la société à responsabilité limitée «DECTRA S.à r.l.», avec siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 76700, a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 14 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 817 du 8 novembre 2000 et a été modifiée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 18 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1919 du 12 octobre 2006.

II.- Que le capital social est fixé à vingt mille euros (EUR 20.000,-) représenté par huit cent (800) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

III. Que le comparant, agissant en tant qu'associé unique et propriétaire des huit cents (800) parts sociales de la société à pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer siège social et le siège de l'administration centrale et de direction effective avec effet à la date de ce jour du Grand-Duché de Luxembourg à la République de Chypre, et de faire adopter par la Société la nationalité de la République de Chypre, le tout sous la condition suspensive de l'inscription de la société auprès du Registre officiel de l'inscription des personnes morales de la République de Chypre.

L'associé unique décide que l'adresse du siège social à la République de Chypre sera comme suit: Office 202, Stasinou Avenue 8, Nicosia 1066.

L'associé unique déclare également:

- que la présente résolution est prise en conformité avec l'article 199 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;

- que la société a respecté toutes les dispositions fiscales et a payé aux autorités compétentes tous les impôts prévus par la loi luxembourgeoise;

- que la présente résolution de transfert de siège social et de siège de l'administration centrale et de direction effective et l'adoption par la Société de la nationalité de la République de Chypre n'aura en aucun cas pour effet, ni sur le plan fiscal ni sur le plan légal, la constitution d'une personne juridique nouvelle, ce transfert de siège social étant réalisé sans «rupture» de la personnalité juridique;

- que la présente résolution est prise sur base des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 et d'une situation comptable intérimaire arrêtée au 30 septembre 2013, dont l'associé unique déclare avoir parfaite connaissance:

Lesdits comptes annuel et intérimaires, après avoir été signés ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, resteront annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de «DECTRA S.à r.l.» en «DECTRA Ltd», le tout sous la condition suspensive de l'inscription de la société auprès du Registre officiel de l'inscription des personnes morales de la République de Chypre.

Troisième résolution

L'associé unique prend acte est accepte la démission de gérant unique de la Société et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de ce jour, le tout sous la condition suspensive de l'inscription de la société auprès du Registre officiel de l'inscription des personnes morales de la République de Chypre.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de nommer Madame Georgia GEORGIU, née le 25 avril 1978 à Lefkosia (République de Chypre), demeurant à la République de Chypre, Lefkosia 1026, Nestoros 42, en tant que directeur unique de la Société le tout sous la condition suspensive de l'inscription de la société auprès du Registre officiel de l'inscription des personnes morales de la République de Chypre.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-)

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Junglinster, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et demeure, le prédit mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Romain ZIMMER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 09 octobre 2013. Relation GRE/2013/4073. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 18 octobre 2013.

Référence de publication: 2013149683/140.

(130182691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.